



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à quatorze heures onze le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 01/06/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14 Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Patricia ROSALIE, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Philippe NATIVELLE, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON,
Votants : 19 Jean-Paul LELOUTRE donne pouvoir à Magali SAINT, Franck PARDILLOS donne pouvoir à Patricia ROSALIE, Marie-Claude RABASSE donne pouvoir à Philippe NATIVELLE, Valérie RUAUX donne pouvoir à Jean-Louis GARBY, Eva SIX donne pouvoir à Jean-Luc BOUILLON
Absent excusé : 5 Jean-Paul LELOUTRE, Franck PARDILLOS, Marie-Claude RABASSE, Valérie RUAUX, Eva SIX
Secrétaire de séance : Valérie DESQUESNE

Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Date de désignation des délégués des communes

Le décret de convocation des électeurs sénatoriaux fixe au **vendredi 5 juin 2026**, la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral sénatorial.

Nombre de délégués par strate de communes

Les communes de moins de 9 000 habitants organisent une élection au sein du conseil municipal, le nombre de délégués à élire dépend de la taille de la commune c'est-à-dire du nombre de conseillers municipaux. Le nombre de délégués est précisé ci-dessous pour la commune de Lion-sur-Mer.

Arrondissement	INSEE commune	Nom de la commune (en rose : commune nouvelle à régime dérogatoire - loi 2019-809 du 1/08/2019) (en vert : commune nouvelle au 1er/01/2026)	Population municipale au 01/01/2026	Nombre de Conseillers Municipaux 15/03/2026	Nb délégués titulaires	Nb délégués supplémentaires	Nb suppléants	Mode de scutin
Lisieux	001	Ablon	1 166	15	3		3	1000 habitants et plus
Bayeux	003	Agy	320	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	006	Amayé-sur-Orne	1 079	15	3		3	1000 habitants et plus
Vire	007	Amayé-sur-Seulles	215	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	009	Amfreville	1 394	15	3		3	1000 habitants et plus
Lisieux	012	Angerville	184	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	015	Anisy	819	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	016	Annebault	521	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	019	Arganchy	220	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	020	Argences	3 959	27	15		5	1000 habitants et plus
Bayeux	021	Arromanches-les-Bains	413	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	022	Asnelles	642	15	3		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	023	Asnières-en-Bessin	73	7	1		3	Moins de 1000 habitants
Lisieux	362	Lessard-et-le-Chêne	152	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Bayeux	364	Lingèvres	448	11	1		3	Moins de 1000 habitants
Caen	365	Lion-sur-Mer	2 486	19	5		3	1000 habitants et plus

Mode de désignation dans les communes de 1 000 habitants et plus

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, délégués et suppléants sont élus simultanément. Il est ici obligatoire de se présenter sur une liste paritaire et le panachage est impossible. En revanche, il est possible de présenter une liste incomplète.

Sous la présidence de Madame Magali SAINT, Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral DCL-BRAE 26-032 du 4 mai 2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant la présentation d'une seule liste en accord entre la majorité et l'opposition du conseil municipal,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste LION SUR MER, Dix-neuf (19) voix

- La liste LION SUR MER, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés les délégués suivants :

- ⇒ Madame Magali SAINT, déléguée titulaire
- ⇒ Monsieur Alain DESMEULLES, délégué titulaire
- ⇒ Madame Valérie DESQUESNE, déléguée titulaire
- ⇒ Monsieur Jean-Louis GARBY, délégué titulaire
- ⇒ Madame Eva SIX, déléguée titulaire
- ⇒ Monsieur Thierry DODARD, délégué suppléant
- ⇒ Madame Dominique DEBISE, déléguée suppléante
- ⇒ Monsieur Jean-Luc BOUILLON, délégué suppléant

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT



La secrétaire,
V. DESQUESNE

